



Partie B - Conditions nécessaires pour l'activité comme l'élève de juge

1. Expérience d'élevage

Au moment du début de son activité d'élève de juge, le candidat :

- avoir élevé 4 portées ou plus en au moins 4 ans avoir une chatterie enregistrée auprès de la WCF.
- Doit avoir participé à au moins 10 expositions et obtenu 10 certificats sur des chats de sa chatterie

2. Connaissance de langues

Les langues officielles pour écrire les rapports de juge, de l'entraînement des séminaires et des conférences internationales sont l'allemande, l'anglaise et la française.

Le candidat mis à part sa langue natale, doit avoir au minimum la connaissance d'une des langues officielles de jugement, y compris la connaissance de l'orthographe, de la grammaire et de la ponctuation.

3. Adhésion dans un club de la WCF

Le candidat, au moment du début de son activité comme l'élève de juge, doit avoir été membre sans interruption d'un club WCF pendant au moins 2 ans.

4. Demande pour l'admission à l'activité comme l'élève de juge

Pour être admis en qualité de l'élève de juge, le candidat doit envoyer une demande écrite en forme libre, au club dont il est membre. Les certificats relatifs à ses activités en tant qu'assistant, sa pratique de l'élevage et son adhésion à un club WCF, doivent être joints à sa demande.

Pour être admis à la formation, le candidat doit être âgé d'au moins 22 ans.

Il doit introduire une demande à l'aide du formulaire « Bulletin d'inscription d'élève-juge/ Certificat d'examen préliminaire » et transmettre les preuves de ses activités de steward, de sa pratique d'élevage et de la réussite de l'examen préliminaire à son club et copies numérisées au président du commission des juges et du Livre des Origines

Après avoir rempli le formulaire de consentement à la protection des données et le contrat de juge, le candidat est autorisé à commencer sa formation d'élève de juge.

La catégorie de poils, pour laquelle il postule, doit également être spécifiée. Le candidat choisit la catégorie pour laquelle il veut commencer, parmi :

- Poil long (PL)
- Poil mi-long (PML)
- Poil court (PC)
- Siamois/Orientaux (SIA/ORI)

L'entraînement simultané dans deux catégories de poil est possible, seulement dans les combinaisons Poil long avec Poil mi-long et Poil court avec Siamois/Orientaux.

La décision relative à la demande doit être envoyée au candidat par son club au moins 4 semaines après la réception. Si la demande est rejetée, des raisons valables doivent être données. Dans ce cas-là, le candidat aura l'opportunité de renvoyer une demande pour être admis à l'entraînement.



5. Examen préliminaire relatif aux standards et à la génétique

Le candidat est automatiquement admis à l'examen préliminaire pour la carrière de juge lorsqu'il reçoit une décision positive sur la demande de la Commission des juges et du pedigree.

L'examen préliminaire est théorique et contient 30 questions, qui doivent être rédigées, selon les questions du catalogue de l'examen préliminaire.

Le catalogue officiel des questions de l'examen préliminaire, établi et publié par le comité des juges, sera remis au candidat ou à son club sur demande écrite afin qu'il dispose d'un temps suffisant pour se préparer.

L'examen préliminaire dure au maximum 75 minutes.

L'examen doit avoir lieu dans une salle d'exposition avec deux juges de la WCF. Le candidat doit avoir un endroit séparé qu'il n'est pas permis de quitter pendant la durée de l'examen.

L'examen préliminaire est considéré comme réussi si le candidat a répondu correctement à au moins 75 % des questions. Le résultat de l'examen préliminaire doit être présenté par écrit, il doit être annoncé au candidat le jour même. Les copies scannées des certificats des commissaires et de l'examen préliminaire doivent être envoyées au Président de la Commission des Juges de la WCF dans les 4 semaines.

L'examen préliminaire réussi permet au candidat de commencer son activité en tant qu'élève juge dès que le formulaire de protection des données et le contrat de juge sont reçus par le Président de la Commission des juges.

Si l'examen préliminaire n'a pas été réussi, une répétition pour la catégorie de cheveux concernée est possible une fois.